

Des colos enfants pour jouer, pratiquer de nouvelles activités, se faire des copains, apprendre à vivre ensemble....
Des séjours et camps d'ados pour faire du sport, pratiquer des activités culturelles, découvrir d'autres pays, d'autres cultures....
Des inclusions d'enfants en situation de handicap dans les groupes "ordinaires" pour que chacun s'enrichisse de la différence de l'autre...
Une possibilité pour les enfants et les jeunes des quartiers prioritaires et des zones rurales de participer aux classes de découvertes et voyage scolaires...

Aides colos (quotient familiale de 0 et 1200)

Enfants "ordinaires"

Une seule aide par année civile.

Le tableau ci-dessous indique les **aides maximales et minimales** octroyées par la JPA:

- ✓ **30%** du coût du séjour pour un QF entre 0 et 400 aide minimale de 4€/jour
- ✓ **40%** du coût du séjour pour un QF entre 401 et 800 aide minimale de 12€/jour
- ✓ **50%** du coût du séjour pour un QF entre 801 et 1200 aide minimale de 35€/jour

Critères 2018

Prix du séjour	300€	350€	400€	450€	500€	550€	600€	650€	700€ et +
QF entre 0 et 400	40€	55€	65€	80€	85€	90€	95€	100€	110€
QF entre 401 et 800	75€	80€	95€	105€	125€	135€	150€	170€	200€
QF entre 801 et 1200	80€	95€	115€	140€	160€	190€	220€	250€	300€

Enfants en situation de handicap

Le Centre de Ressource Enfance-Jeunesse & Handicap (**CREJH**), accompagne les parents tout au long du processus: choix du séjour, recherche des compensations humaines ou matérielles, formation des accompagnateurs dédiés à l'enfant, avec l'aide des parents et des thérapeutes, préparation des conditions d'accueil, suivi du séjour, bilan.

Aides financières :

A titre tout à fait exceptionnel en 2018, le coût facturé aux parents est annoncé à l'inscription quel que soit le montant du surcoût à prévoir.

Un séjour proposé dans un catalogue non spécialisé à 600€ reviendra à la famille à 600€ moins la valeur des bons C.A.F. maximum, les coûts annexes seront pris en charge par l'ANCV (Agence Nationale pour les Chèques Vacances), la MDPH, la JPA...

Aides Clases de découvertes et voyages scolaires (quotient familial de 0 à 900)

Une nouvelle baisse conséquente du montant des aides mis en place par notre partenaire ANCV, redéfinit les critères d'attribution.

Aides financières:

Les élèves dont le quotient familial CAF est inférieur à 900€ sont toujours bénéficiaires de l'aide JPA à conditions que l'établissement remplisse un des 4 critères ci-dessous:

- ✓ Être implanté dans des territoires relevant du dispositif "politique de la ville"
- ✓ En zone d'éducation prioritaire
- ✓ En zone de revitalisation rurale
- ✓ En zone rurale de moins de 2000 habitants

Les classes ULIS, les SEGPA, IME, EREA seront aidés de 2 manières:

- ✓ Aide ANCV pour les QF inférieurs ou égaux à 900€
- ✓ Fonds JPA 67 pour les QF compris entre 901 et 1200 (formulaire spécifique à demander au CREJH / JPA67)

VOS CONTACTS A LA JEUNESSE AU PLEIN AIR DU BAS-RHIN (JPA67)

CREJH
Sonia Cardoner
loisirs.handicap@jpa67.fr
03 88 65 46 40

Séjours vacances
Georges Gunsett
ggunsett@orange.fr
06 76 28 44 91

Séjours scolaires
Martine Villalvilla
martine.villalvilla@jpa67.fr
06 09 85 98 10